

## Salaire minimum: la droite remporte une victoire d'étape

**REVENUS** Une motion voulant faire primer les conventions collectives nationales sur les lois cantonales a remporté une majorité au Conseil national après avoir convaincu le Conseil des Etats. Mettre fin au salaire minimum n'est pas sa priorité, a fait savoir le Conseil fédéral

DAVID HAEBERLI, BERNE  
@David\_Haeblerli

La droite, à laquelle le principe de salaire minimum cantonal donne des boutons, a remporté une victoire d'étape importante au Conseil national. Par 95 voix contre 93 et 4 abstentions, une motion intitulée «Protéger le partenariat social contre des ingérences discutables» a rallié une majorité, après avoir déjà convaincu le Conseil des Etats en juin dernier. En substance, ce texte veut que «les dispositions d'une convention collective de travail (CCT) étendue qui concernent le salaire minimum, le 13e salaire et le droit aux vacances l'emportent sur le droit cantonal». Traduction: les cantons dont la population a voté un salaire minimum (Genève, Neuchâtel, Jura, Bâle-Ville et Tessin) devront faire machine arrière.

Passer par une loi cantonale afin de fixer des salaires minimaux, c'est aller contre le partenariat social, qui permet de trouver des solutions adaptées aux secteurs économiques et les fixe dans des conventions, a argumenté la droite. Le succès économique de la Suisse tient notamment à ce système qui a fait ses preuves. Les partis bourgeois craignent que chaque canton puisse édicter ses propres exceptions. Ils ont donc choisi de mettre fin à «cette insécurité juridique» pour garantir la paix sociale.

Cet argument ne tient donc pas compte des votes qui ont eu lieu dans les cinq cantons concernés. «Dans le Jura, à Bâle-Ville et dans le Tessin, ce vote n'aura pas de conséquence puisque les textes prévoient le principe d'une priorité aux CCT étendues», dit Fabio Regazzi, conseiller national tessinois du Centre et président de l'Union suisse des arts et métiers (USAM).

Volonté populaire trahie? Un vote qui trahit la volonté populaire de son propre canton? Le conseiller national PLR neuchâtelois Damien Cottier rétorque que «le peuple s'est exprimé sur le principe d'un salaire

minimum, mais pas sur les modalités d'application». Le Genevois du Centre Vincent Maître souligne que «le salaire minimum continuera de s'appliquer dans les branches qui n'ont pas de CCT étendue, soit la moitié d'entre elles à Genève». «Les conditions de travail sont bien meilleures quand elles sont négociées au sein d'une CCT, reprend-il. Et cela ne se limite pas au salaire, mais concerne notamment les vacances, le temps de pause, le 13e salaire.» Et le conseiller national de lancer: «A quoi servent les syndicats s'ils annulent les CCT qu'ils ont eux-mêmes signés?»

Cette inversion des rôles ne passe pas à gauche. «Les salaires nationaux ne permettent pas de vivre dans des cantons comme Neuchâtel et Genève», a rappelé Cédric Wermuth. Le conseiller national argovien et coprésident du Parti socialiste parle de «politique fondamentalement malhonnête» lorsque la droite invoque le partenariat social dans ce cas, mais semble moins s'en soucier lorsqu'elle revoit à la baisse la prévoyance professionnelle. Qu'une convention de droit privé entre plusieurs entités puisse remettre en cause la volonté populaire, c'est une offense à la démocratie directe, un putsch, a-t-il lancé: «Le succès du fédéralisme, c'est de préserver l'autonomie des cantons.»

Mauvaise nouvelle théorique Cette mauvaise nouvelle pour les salariés qui ont bénéficié d'une hausse à la suite de ces scrutins cantonaux reste pour l'instant théorique: le Conseil fédéral est désormais chargé de proposer un projet de loi. Par l'entremise du conseiller fédéral chargé de l'économie, Guy Parmelin, le gouvernement, opposé à la motion, a fait comprendre que la rédaction de cette loi n'entraîne pas dans la liste de ses priorités. Cette étape va donc prendre un peu de temps. Viendra ensuite la phase de consultation. «Je doute que les cantons acceptent que l'on rogne sur leurs compétences et que l'on viole leurs droits constitutionnels», souligne Cédric Wermuth. Cela démontre que pour les partis bourgeois, les intérêts du capital sont plus importants que les préoccupations démocratiques. Je pense que tout cela ne va pas aboutir.» Fabio Regazzi se veut moins alarmiste: «Le processus prendra trois à quatre ans. Il ne faut pas faire toute une comédie disproportionnée avec cette histoire.» ■

## La fin des fessées et des gifles dans l'éducation des enfants

**FAMILLE** Suivant le Conseil national, le Conseil des Etats décide d'ancrer dans le Code civil le droit des enfants à ne pas subir de châtiments corporels, de violences psychologiques ou toute forme de rabaissement

PHILIPPE BOEGLIN, BERNE  
@BoeglinP

La violence contre les enfants ne diminue pas, qu'elle soit psychologique ou physique. Il arrive encore à nombre de parents d'y recourir dans l'éducation. La fameuse fessée ou gifle «qui fait du bien» n'ont pas disparu. Certains chiffres s'inscrivent même en hausse. Pour la conseillère nationale Christine Bulliard-Marbach (FR), «ce serait inconscient de fermer les yeux et de ne rien faire». La centriste a donc rédigé une motion demandant d'inscrire l'éducation non violente dans le Code civil. Le Conseil national l'a adoptée. Et ce mercredi, le Conseil des Etats l'a avalisée à son tour par 27 voix à 8, balayant l'opposition de l'UDC, du Conseil fédéral et de la ministre de la Justice Karin Keller-Sutter. Le gouvernement doit à présent soumettre un projet législatif.

**Karin Keller-Sutter pas d'accord**

Christine Bulliard-Marbach en est convaincue: dans sa motion, elle soutient que les «enfants doivent être protégés contre les châtiments corporels, les violences psychologiques et contre toute forme de rabaissement». La députée en veut pour preuve que la Constitution, à son article 11, «prévoit que les enfants et les jeunes ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement». Le hic, c'est que ce principe n'a pas encore été concrétisé dans la loi. «En Suisse, un enfant sur deux subit des violences physiques ou psychologiques dans son éducation», rappelle l'élue. Au total, «environ 130 000 enfants sont battus en Suisse. Ces chiffres, issus d'une étude scientifique de l'Université de Fribourg, doivent nous alermer».

En face, le Conseil fédéral et la ministre de la Justice Karin Keller-Sutter estiment que la protec-



«En Suisse, un enfant sur deux subit des violences physiques ou psychologiques dans son éducation»

CHRISTINE BULLIARD-MARBACH, CONSEILLÈRE NATIONALE (LE CENTRE/FR)

tion de l'enfant n'a pas besoin de cet ancrage dans le Code civil. Le Code pénal suffit: il punit la violence. «Une réglementation légale ne saurait décrire de manière satisfaisante comment les parents ont à se comporter. C'est en ce sens que le Conseil fédéral continue d'émettre des réserves vis-à-vis de la modification demandée du Code civil. Pareille réglementation risquerait en outre d'attiser une peur de l'interventionnisme étatique», écrit le gouvernement.

Le Code pénal suffit-il? «Malheureusement non», réplique Christine Bulliard-Marbach. «Dans une étude récente de l'Université de Fribourg, 40% des parents interrogés reconnaissent utiliser – à des degrés et fréquences divers – l'instrument de la violence dans l'éducation. En outre, l'Hôpital pédiatrique de Zurich fait état d'une augmentation des enfants présentant des marques de violence physique. Nous devons donner une boussole aux parents. La prévention telle qu'exercée aujourd'hui ne permet pas d'atteindre l'objectif.»

Opposé à la motion au Conseil national l'année passée, le Parti libéral-radical a montré un autre visage

au Conseil des Etats. Quasiment tous ses sénateurs ont voté oui, à quelques exceptions notoires dont celle du président du parti, l'Argovien Thierry Burkart. La conseillère fédérale Karin Keller-Sutter s'est donc retrouvée contredite par la plupart des siens.

Des poids lourds comme Andrea Caroni (AR), vice-président du PLR, n'ont pas caché avoir changé d'avis. «Une grande partie des violences se produisent dans des familles d'origine étrangère», a-t-il déclaré en plénum. Préciser les règles noir sur blanc pourrait les inciter à rectifier leurs pratiques «s'ils visent une naturalisation et leur montreraient que cela n'est pas accepté en Suisse».

«Un enjeu de santé publique»

Seule l'UDC a continué à repousser l'idée, à l'image de Jakob Stark. «Je ne suis pas un expert en éducation, je ne suis qu'un père.» Parlant d'une position «difficile à exprimer», le Thurgovien a formulé plusieurs questions, dont: «Comment les parents s'imposent-ils si leurs enfants leur résistent? Quelles sanctions sont vraiment non violentes? La violence ne peut-elle être exercée que par l'Etat seul?» Le sénateur conservateur craint «que cette motion soit contre-productive et débouche sur davantage de violence au final. Il ne faut pas interdire la violence en général, mais l'encadrer.»

Ces arguments n'ont pas pesé lourd face à ceux du camp adverse. «Les travaux scientifiques montrent que les enfants ayant subi de la violence psychique ou physique ont davantage tendance à la reproduire plus tard en l'infligeant à d'autres, comme leurs propres enfants par exemple. Nous avons donc une responsabilité en termes de santé publique», souligne Christine Bulliard-Marbach. «En contrôlant les signataires de la Convention sur les droits de l'enfant, l'ONU a constaté deux fois que la Suisse était une mauvaise élève sur ce point.» D'ailleurs, «les pays ayant interdit l'éducation violente, comme l'Allemagne, l'Autriche ou la France, observent une nette amélioration en la matière.» ■

## Une pétition pour stopper les renvois vers la Croatie

**ASILE** Accompagné par une centaine de requérants victimes de violences et plusieurs parlementaires romands, le collectif Droit de rester a déposé à Berne une requête rassemblant plus de 6000 signatures

CAMILLE PAGELLA  
@CamillePagella

«C'était le 19 avril 2022. Il pleuvait lorsque la police croate a commencé à nous taper. Elle a dit aux hommes qui voyageaient avec nous qu'ils devaient nous violer et que s'ils ne le faisaient pas, elle ne les laisserait pas partir.» Entre deux phrases, la conseillère nationale genevoise Stéphanie Prezioso (Ensemble à gauche) reprend son souffle. «Quand mon tour est arrivé, j'ai crié et couru partout sans savoir où aller. Les policiers m'ont tabassée et quand ils ont vu que j'étais enceinte, ils m'ont emmenée au poste.»

Ces maux sont ceux d'Ange Nduwayezu, une journaliste burundaise de 30 ans, réfugiée en Suisse. Comme beaucoup d'autres, la route des Balkans l'a menée en Croatie, cible régulière des critiques d'organisations d'aide aux réfugiés pour

les mauvais traitements qu'elle infligerait à ceux qui passent illégalement par son sol.

A Berne, devant la Chancellerie fédérale, il pleut des cordes mercredi après-midi. Le collectif Droit de rester vient d'y déposer une pétition initiée il y a un peu moins d'un mois: 6534 signatures pour que le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) suspende immédiatement les renvois Dublin (du nom de la procédure en vigueur en Europe) vers la Croatie. Selon ce règlement, le premier pays dans lequel un migrant est enregistré devient responsable du traitement de sa demande d'asile.

A quelques mètres des parlementaires qui lisent tour à tour des témoignages de maltraitance, un bonnet sur la tête et le visage fatigué, Ange écoute ses mots. Elle vit désormais dans un centre d'asile du Tessin. En Croatie, après avoir été arrêtée, Ange a perdu son bébé dans les toilettes d'une chambre où on l'avait enfermée. Aujourd'hui, elle risque d'y être renvoyée.

La campagne du collectif Droit de rester a débuté le 19 octobre, date à laquelle il a adressé une lettre ouverte au SEM signée par une vingtaine d'organisations et l'ex-

hortant à activer sa clause de souveraineté prévue par le règlement Dublin pour éviter les renvois vers la Croatie. «Le SEM nous a répondu par une lettre très brève déclarant que les violences de la police croate se limitaient à sa zone frontalière et que les personnes renvoyées en Croatie auront accès à une procédure d'asile équitable. Mais les rapports et témoignages disent absolument le contraire», explique Louise Wehrli, responsable de l'antenne neuchâteloise du collectif.

**Des viols par la police croate**

Les organisations dénoncent également l'empressement de la Confédération à renvoyer les personnes en situation irrégulière. Une hâte qui ne permettrait pas aux personnes concernées d'avoir accès à des soins «corrects» ou à des spécialistes de la santé qui pourraient reconnaître victimes de violences. Il y a quelques semaines, le collectif a reçu un témoignage faisant état de violences sexuelles subies en Croatie. Depuis, une quinzaine d'histoires similaires sont arrivées aux oreilles des bénévoles. «Des attouchements, des agressions sexuelles ou des viols commis par la police croate dans les forêts ou au

poste, poursuit Louise Wehrli. Mais les procédures de renvoi vont trop vite et racontent un viol nécessaire qu'une relation de confiance s'établisse dans le temps.»

De son côté, le SEM explique au Temps, qu'il ne compte pas suspendre ses transferts vers la Croatie «pour l'instant». Selon l'office, l'ambassade de Suisse sur place a vérifié à plusieurs reprises les conditions d'accueil et n'a constaté «aucun indice de faiblesses systémiques générales dans le système d'asile croate».

Un peu plus tôt dans la matinée, des parlementaires se sont entretenus avec la centaine de migrants présente pour l'occasion et sous le joug d'un renvoi vers la Croatie. Pour les Vertes genevoises Delphine Klopfenstein Brogini, Isabelle Pasquier-Eichenberger et Stéphanie Prezioso, le moment est aussi symbolique. «Cela fait un peu plus d'une semaine qu'Alireza, [jeune Afghan menacé d'un renvoi vers la Grèce, ndlr], s'est suicidé dans le foyer de l'Etoile.» Mais les trois femmes ont un petit espoir: celui représenté par une femme de gauche, Elisabeth Baume-Schneider, à la tête du Département justice et police, chargé du SEM. ■

PUBLICITÉ



IMAGES DE LA GUERRE JUSQU'AU 29.01.23

ELYSEE.CH

Under Lime from To Know Us Better © Anton Shebetko